



Syndicat Force Ouvrière du  
GHM (Groupement Hospitalier  
Mutualiste) de Grenoble.

Le 15 Décembre 2020  
**Communiqué de PRESSE FO  
GHM**

Thierry Carron (secrétaire du  
syndicat FOGHM et du CSE du  
GHM de Grenoble / 066220809)

**Pour FO, il y a urgence à  
Faire respecter au Groupe  
DOCTEGESTIO la loi en  
Matière de dialogue social et à  
obtenir des réponses au sujet  
du lien supposé entre le GHM  
et DOCTEGESTIO**

**Les représentants du personnel inquiets  
depuis l'arrivée de « DOCTEGESTIO ».**

Le groupement Hospitalier Mutualiste de Grenoble (GHMG), de santé privée à but non lucratif, a été repris par les mutuelles MFV et DOCTOCARE depuis le 9 Octobre 2020 par un phénomène de substitution des mutuelles.

**Les élus du CSE et organisations syndicales ne se sont pas opposés à l'arrivée de ce Groupe qui garantissait les statuts des salariés et les conditions de travail.**

**Depuis 2 mois beaucoup d'inquiétudes apparaissent pour les représentants du personnel et les salariés.**

En effet, du jour au lendemain, M. Bensaid, le nouveau président du conseil d'administration du GHM a mis en place sans informer les représentants du personnel, les salariés et les responsables, de nouvelles organisations de travail, introduit de nouvelles technologies sans être sûr de la confidentialité des données, généralisé du stress et du mal être au travail pour plusieurs salariés, des primes à certains services et certaines catégories de salariés de façon unilatérale et discriminante !

**Le non-respect de l'article L 2312-8 s'apparente à un délit d'entrave et démontre une absence totale de dialogue sociale.**

**Il y a également l'arrivée de salariés du Groupe DOCTOCARE ou DOCTEGESTIO qui donnent des ordres aux cadres et non cadres du GHM sans aucun lien contractuel présenté !**

**Nous n'avons toujours pas**, alors que nous la demandons depuis 2 mois, **la convention qui établirait un lien entre DOCTEGESTIO groupe privé à but lucratif et le GHM qui est à but non lucratif !**  
**Demain, le GHM devra également payer des frais de siège à ce groupe lucratif ! Est-ce légal ?**

Nous nous interrogeons également sur le fait que les membres du conseil d'administration du GHM de Grenoble ont un lien de subordination avec le groupe DOCTEGESTIO privée lucratif puisqu'ils en sont les salariés !

**Le code de la mutualité autorise-t-il cette subordination ? ADREA était-il au courant ?**

Parallèlement ADREA quitte le GHM avec la reprise du déficit et un don de 9 Millions d'euros de la part de DOCTEGESTIO pour payer les fonds propres et vend les murs à ICADE pour une cinquantaine de millions d'euros !

**Et les salariés dans tout cela ? Ils payeront l'addition ?!**

Le GHM n'est pas un établissement en faillite et était sur la voie d'un retour à l'équilibre avant cette cession qui a toutes les allures d'une vente !

**A partir de maintenant, le GHM devra donc, non seulement revenir à l'équilibre et rembourser ses déficits mais aussi payer à DOCTEGESTIO les 9 millions de fonds propres, payer les 1 à 2 millions d'euros que pourraient représenter les frais de siège de DOCTEGESTIO, payer le remboursement des murs à un groupe ICADE à majorité lucratif !**

**L'addition est lourde pour les salariés et paraît bien lucrative pour d'autres !**

**Devant ces incertitudes, les élus au CSE seront vigilants au respect de la loi et des intérêts des salariés et du GHM.**

➤ Le refus d'une vente du GHM au secteur

**Résister, Revendiquer et Reconquérir !**